



Académie de l'Institut Musical DROMER

(Académie IMD)

Par l'Institut Musical Dromer

En 2024, l'IMD ouvre les portes de son Académie.

Elle a pour dessein d'ouvrir des classes réservées aux sonneurs motivés, prometteurs et talentueux. Les candidats seront sélectionnés sur dossier et ce de n'importe quel niveau, dans le but de former les futurs champions et concertistes de demain.

L'Académie IMD est pensée puis impulsée par Nicolas DROMER, soliste international, champion international de trompe et trompettiste à la Musique des Gardiens de la Paix de la Préfecture de Police de Paris. Les candidats auront l'opportunité de se confronter au répertoire de soliste de la musique de vènerie ainsi qu'à celui de la musique classique accompagnés par le piano, l'orgue ou un orchestre selon les projets.

Cette formation exigeante nécessitera une préparation artistique, physique et mentale approfondie, guidée par deux à trois sessions pédagogiques annuelles calées sur des weekend.

Pour postuler, veuillez envoyer votre candidature et votre Curriculum Vitae musical de sonneur à l'adresse mail suivante : contact@institut-musical-dromer.fr.

Vous trouverez le règlement de l'académie ci-après.

Bienvenue dans une nouvelle ère pédagogique, dédiée à la formation de l'élite de demain.

Musicalement,

L'IMD

Règlement de l'Académie IMD

Conditions de candidature :

Envoyer :

- CV/présentation (à jour)
- Lettre de motivation
- Un enregistrement récent sur une fanfare et/ou pièce de musique classique envoyé en MP3 ou MP4 sur le mail contact@institut-musical-dromer.fr

Conditions d'admissions :

L'IMD se réserve le droit exclusif des conditions d'admission par un jury interne. Le jury se base sur le CV et la vidéo (ou enregistrement sonore) envoyés par le candidat. Aucune réclamation ne pourra être formulée à la décision d'admission de l'IMD, qui reste entièrement souverain de ses choix.

Conditions de générales :

Vous devez :

- Être à jour de votre adhésion Académie IMD annuelle* à l'IMD (400€/an)
- Être disponible lors des formations annuelles** (2-3 / an)
- Être muni de votre propre matériel musical en bon état (instrument et partitions)
- Autoriser l'IMD à utiliser votre image et lui céder vos droits pour utilisation commerciale, publicitaire ou d'informations.

*Tarifs comprenant les cours de l'année et l'adhésion à l'IMD

**Les formations auront lieu principalement sur la Région Île de France, la Région Centre Val de Loire et la Région Poitou-Charentes